Image not found or type unknown

Mauvais conseil de mon notaire

Par **fanfan7012**, le **21/10/2013** à **23:22**

[fluo]bonjour[/fluo]
vendant une maison avec un grand terrain attenant non construtible au moment de la signature du compromit de vente chez le notaire.je la vend a un marchant de bien.maitenant le terrain serait constructile apres mauvais conseil du notaire,y a til une solution a ce probleme avocat annulation du compromit etc merci cdt

Par **moisse**, le **22/10/2013** à **18:32**

Bonjour,
Vu d'ici il vaut mieux consulter un avocat.
La constructibilité d'un terrain c'est une chose sérieuse et le notaire n'est pas géomètre ni lecteur assidu du POS/PLU de la commune.
Et il faudra démontrer sa faute ou mauvais conseil, si vous l'avez chargé d'une estimation...
Votre seule chance consiste à la rescision pour lésion, mais la vente n'étant pas réalisée, on en est au stade de la menace.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés